

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 7 juillet 2021

CDCJ(2021)15

**96^e RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ EUROPÉEN
DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

tenue par vidéoconférence le 17 mai 2021

RAPPORT DE RÉUNION

DGI-CDCJ@coe.int
www.coe.int/cdcj

Introduction

1. Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) tient sa 96^e réunion par vidéoconférence le 17 mai 2021, sous la présidence de M. João Arsénio de Oliveira (Portugal). La liste des participants¹ est disponible sur le site internet du CDCJ.

I. Points pour décision du Comité des Ministres

2. Le CDCJ :

- adopte le rapport sur les travaux accomplis jusqu'à présent sur les conditions de rétention administrative des migrants et les propositions de pistes possibles pour l'achèvement de ces travaux (voir document [CM\(2021\)77-add](#)) et décide de communiquer le rapport au Comité des Ministres pour décider des livrables, tel que proposé par le CDCJ en 2022 et, le cas échéant, de tout autre livrable à considérer dans le futur programme d'activités et budget pour 2022-2025 ;
- invite le Comité des Ministres à prendre note du rapport abrégé de sa 96^e réunion (17 mai 2021).

II. Décisions et points discutés

Point 2 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. L'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure à l'annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour Déclaration du Président et du Secrétariat

4. Le CDCJ prend note des observations d'ouverture du Président concernant les progrès réalisés par le Bureau du CDCJ qui s'est réuni à trois reprises depuis la dernière réunion plénière du CDCJ (11 décembre 2020, 23-24 février 2021 et 20-21 avril 2021)² et la publication des Lignes directrices sur l'efficacité et l'efficacités des systèmes d'assistance judiciaire dans les domaines du droit civil et du droit administratif³ suite à leur adoption par le Comité des Ministres le 31 mars 2021. Le CDCJ forme l'espoir que les Lignes directrices seront largement diffusées auprès des autorités compétentes des Etats membres. Les membres expriment leur satisfaction quant au suivi entrepris pour mettre en œuvre les actions et les décisions prises par le CDCJ à la suite de sa 95^e réunion plénière, et leur appréciation du rôle actif du Bureau dans ce contexte.

5. Le CDCJ prend note des informations fournies oralement par le Secrétariat sur les développements qui sont pertinents pour le travail du Comité. Plus précisément, les membres du CDCJ sont informés du rapport 2021 de la Secrétaire Générale sur la « [Situation de la Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'État de droit](#) » qui fait le point sur les problèmes observés au cours de l'année écoulée et indique les outils et normes spécifiques du Conseil de l'Europe en invitant les Etats membres à les utiliser pleinement. Le rapport comprend également un chapitre consacré à l'efficacité, l'impartialité et l'indépendance de la justice, important à prendre à compte pour la préparation de la contribution du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale sur la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

¹ Lors de la présente réunion plénière du CDCJ, les Etats membres sont représentés par 23 femmes et 22 hommes, respectivement 51,11 % et 48,89 %.

² Les rapports sur ces réunions sont disponibles sur le site restreint, voir CDCJ-BU(2020)13, CDCJ-BU(2021)7 et CDCJ-BU(2021)14.

³ [CM\(2021\)36-add2final](#).

6. Le CDCJ prend également note de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant récemment adoptée, qui met l'accent sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le domaine de la justice adaptée aux enfants. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant prépare actuellement le projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant en vue d'une adoption en 2021 et d'une mise en œuvre à partir de 2022 jusqu'à 2027. Le CDCJ devrait être consulté lors de la finalisation de cet important document de politique générale, en particulier pour confirmer et approuver la contribution du comité à la mise en œuvre de la stratégie, étant donné qu'un certain nombre d'activités ont été proposées et incluses dans le projet de programme d'activités et de budget du CDCJ pour 2022-2025.

7. Le CDCJ prend note des discussions en cours concernant l'organisation d'un échange de vues informel à l'initiative du Président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique (GR-J) entre le GR-J et des représentants de la société civile le 8 juillet 2021 dans le cadre du suivi des [décisions prises à Helsinki](#) en mai 2019, qui vise à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et la société civile. L'échange a pour objectif d'aborder certaines questions choisies portant sur la protection et la promotion du libre exercice de la profession d'avocat. Il est à noter que cet échange est susceptible d'apporter un éclairage supplémentaire, du point de vue de la société civile, sur les questions qui étaient au cœur de l'« [Etude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen, contraignant ou non, sur la profession d'avocat : valeur ajoutée et efficacité potentielles](#) » réalisée par le CDCJ et rendue publique sous la forme d'une publication en avril 2021.

8. Le CDCJ salue l'intervention de l'Ambassadeur Dragoslav Štefánek, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, informant le CDCJ de l'adoption par le Comité des Ministres le 5 mai 2021 du [Plan d'action](#) sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Il prend note des actions prévues et des livrables attendus qui y sont contenus, en particulier ceux qui relèvent du champ de compétence du CDCJ, à savoir l'identification et la promotion des bonnes pratiques en matière d'aide juridique et de représentation, d'accès à l'information et à la justice pour les personnes vulnérables dans le contexte de l'asile et de la migration et l'élaboration de lignes directrices ou des recommandations de politique générale y relatives ; et la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la campagne du HCR pour l'élimination de l'apatridie d'ici 2024 et l'organisation d'une conférence internationale à cet égard.

9. Le CDCJ est informé que le Comité de Ministres devrait recevoir des mises à jour régulières sur les progrès et les résultats du plan d'action par le biais de rapports intermédiaires à la mi-2022 et à la mi-2024 et d'un rapport final d'ici la fin de 2025, et que les rapports intermédiaires et les cycles de programmation biennaux du Conseil de l'Europe seront l'occasion pour le Comité des Ministres de faire le point, d'évaluer et d'adapter le plan d'action, si nécessaire. Le rôle et la contribution du CDCJ sont notés dans ce contexte, y compris en ce qui concerne toute proposition supplémentaire que le CDCJ pourrait juger nécessaire de faire en temps voulu, comme par exemple en ce qui concerne sa proposition de travail sur les conditions de rétention administrative des migrants.

Point 4 de l'ordre du jour État d'avancement

4.1 Mise en œuvre du plan d'action de Sofia (contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale) – tâche spécifique (ii)

10. Le CDCJ prend note de l'état d'avancement de la préparation de la contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale sur la mise en œuvre du [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire](#) depuis son adoption en 2016 et du projet de schéma détaillé proposé (voir l'annexe II). Le CDCJ remercie

les 22 Etats membres et la Conférence de ONG d'avoir fourni des contributions écrites pour soutenir la préparation du rapport.

11. Une délégation exprime ses préoccupations en ce qui concerne certaines des contributions soumises par la société civile par rapport à leur pays, considérant celles-ci comme subjectives, politiques et hors du ressort du CDCJ, et inacceptables. Leur représentant indique qu'ils présenteront des commentaires écrits.⁴

12. Le CDCJ note que cette contribution n'empêche pas le Comité, conformément à son mandat, d'identifier et d'examiner des défis nouveaux et émergents auxquels les États membres sont confrontés dans les domaines relevant de son expertise, comme la justice et l'État de droit.

4.2 Apatridie : conférence internationale et réunions techniques – tâche spécifique (vii)

13. Le CDCJ prend note de l'état d'avancement de l'organisation, en septembre 2021, de plusieurs réunions techniques et d'une conférence internationale sur l'apatridie, et se félicite que cette activité soit organisée en coopération avec le HCR.

Point 5 de l'ordre du jour Rétention administrative des migrants – Projet de rapport sur les conditions de rétention administrative des migrants et propositions de pistes possibles pour l'achèvement des travaux – tâche spécifique (ix)

14. Le CDCJ examine et adopte le rapport sur les travaux accomplis jusqu'à présent par son ancien organe subordonné, le Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) sur les conditions de rétention administrative des migrants, ainsi que les propositions de pistes possibles pour l'achèvement de ces travaux qui incluent, dans un premier temps, de lancer le travail d'élaboration et de publication d'un « Guide pratique sur la rétention administrative », en tant que guide/manuel pratique pour les professionnels concernés et, dans un deuxième temps, que le CDCJ continue à suivre régulièrement les développements juridiques pertinents qui ont lieu au niveau international et européen dans ce domaine et, en fonction de leur pertinence, il informerait le Comité des Ministres si les Etats membres jugent opportun de procéder à un exercice de codification sous la forme d'un projet de recommandation.

15. Le CDCJ décide de transmettre la version finale du rapport tel qu'il figure dans le document CDCJ(2021)5 Final au Comité des Ministres, l'invitant à examiner le rapport et de décider des livrables, tel que proposé par le CDCJ en 2022 et, le cas échéant, de tout autre livrable à considérer dans le futur programme d'activités et budget pour 2022-2025.

Point 6 de l'ordre du jour Préparation du projet de programme et de budget du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 – Echange de vues sur :

a. Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025

b. Projet de futur mandat du CDCJ et de ses organes subordonnés

16. Le CDCJ prend note de l'état de mise en œuvre des activités du CDCJ conformément à son mandat 2020-2021, tel qu'il figure dans le document CDCJ(2021)9 Final. Il prend en compte les plans de travail actualisés des activités spécifiques convenues par le Bureau, qui prennent en considération la nécessité d'éventuels ajustements, en raison du contexte continu de la pandémie et des contraintes connexes, et des nécessaires actions de suivi à plusieurs activités,

⁴ Leurs derniers commentaires sont inclus dans la compilation des réponses disponible sur le site restreint.

sous réserve d'une décision du Comité des Ministres.

17. Le CDCJ tient un échange de vues dans le cadre de la préparation du premier projet de programme et de budget quadriennal du Conseil de l'Europe conformément aux priorités énoncées dans le cadre stratégique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025.

18. En ce qui concerne les suites à donner aux Lignes directrices sur l'assistance judiciaire et à celles sur le règlement en ligne des litiges préparées par le CDCJ, une délégation fait part de sa réserve quant à la proposition soumise aux Etats membres de traduire les lignes directrices dans leur langues nationales afin de faciliter leur promotion et diffusion dans leurs pays, en l'absence de base juridique dans l'instrument rendant ce processus obligatoire. Le Président propose de revoir la formulation du texte pour qu'il soit clair qu'il s'agit d'un processus non pas obligatoire mais laissé à la discrétion des États s'ils le jugent utile.

19. Le Comité approuve les orientations générales et les propositions d'actions et d'activités prioritaires et de livrables du CDCJ à soumettre au Comité des Ministres pour 2022-2025 (voir l'annexe III), qui seront reflétées dans les projets de futurs mandats du Comité et de ses futurs organes subordonnés proposés, tels qu'ils figurent respectivement dans les documents CDCJ(2021)9 Final et CDCJ(2021)13.

20. Le CDCJ note la nécessité claire de revenir à deux plénières par an pour être en mesure de mettre en œuvre le programme de travail proposé, pour s'assurer que la nouvelle approche de programmation conserve la souplesse nécessaire pour s'adapter et répondre aux nouveaux besoins émergents des États membres, et invite le Président du CDCJ à communiquer sur les priorités convenues lors de son échange de vues à venir avec le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) le 15 juin 2021.

c. Consultations en cours sur les travaux des comités directeurs et ad hoc : révision en cours de la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

21. En raison des contraintes de temps, ce point n'est pas abordé.

Point 7 de l'ordre du jour Divers

22. Aucun.

Point 8 de l'ordre du jour Date et lieu de la prochaine réunion

23. Le CDCJ décide de tenir sa 97^e réunion plénière les 18-19 novembre 2021 et, si nécessaire, de la poursuivre les 1-2 décembre 2021, éventuellement dans un format hybride, qui permettrait la participation au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg des participants qui seraient en mesure d'assister physiquement à la réunion tout en donnant la possibilité aux autres de participer virtuellement.

Point 9 de l'ordre du jour Approbation du rapport de réunion abrégé

24. Le CDCJ adopte le rapport abrégé de la présente réunion et invite le Comité des Ministres à en prendre note.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

-
- 1. Ouverture de la réunion**
-
- 2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
-
- Projet d'ordre du jour annoté
-
- Déclaration du Président et du Secrétariat**
- 3.** Allocution de l'Ambassadeur Dragoslav Štefánek, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés
-
- 4. État d'avancement**
-
- Mise en œuvre du plan d'action de Sofia (contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale) – tâche spécifique (ii)**
- 4.1** Projet de trame détaillée
-
- Document de référence
Compilation des réponses reçues des États membres et des membres de la Conférence des OING (dernière mise à jour : 14/04/2021)
-
- Apatridie : conférence internationale et réunions techniques - tâche spécifique (vii)**
- 4.2** Document de référence
Analyse des pratiques actuelles et des enjeux liés à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie en Europe
-
- Rétention administrative des migrants – tâche spécifique (ix)**
- 5.** Projet de rapport sur les conditions de rétention administrative des migrants et propositions de pistes possibles pour l'achèvement des travaux. Commentaires reçus des États membres sur CDCJ(2021)5
-
- Documents de référence
Travaux du CJ-DAM
Comité européen de coopération juridique (CDCJ) – Codification des normes internationales sur la rétention administrative des migrants : orientation future des travaux [1339e réunion, 6 mars 2019]
GR-J – 19 septembre 2019 - 06/19 Comité européen de coopération juridique (CDCJ) - Codification des normes internationales sur la rétention administrative des migrants : orientation future des travaux - Document distribué à la demande de l'Union européenne [Anglais uniquement]
-
- 6. Préparation du projet de programme et de budget du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 – Echange de vues sur :**
-
- a. Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025
-
- b. Projet de futur mandat du CDCJ et de ses organes subordonnés
-
- c. Consultations en cours sur les travaux des comités directeurs et ad hoc : révision en cours de la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
-

Documents de référence

Cadre stratégique du Conseil de l'Europe

Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe

Aperçu des conventions et accords sous la responsabilité du CDCJ

7. Divers

8. Date et lieu de la prochaine réunion

9. Approbation du rapport de réunion abrégé

ANNEXE II

PROJET DE SCHEMA DETAILLE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE SOFIA

DOCUMENT [CDCJ-BU\(2021\)9](#) - VERSION DU 29 AVRIL 2021

ANNEXE III

ACTIONS ET ACTIVITES PRIORITAIRES DU CDCJ POUR 2022-2025

DOCUMENT [CDCJ\(2021\)9 Final](#) - VERSION DU 17 MAI 2021